

NOUVELLES MESURES POUR UNE FRANCISATION RÉUSSIE DES PERSONNES IMMIGRANTES AU QUÉBEC

Tableau comparatif des changements et des bonifications

		Bonifications des conditions d'admissibilité aux services de francisation et à l'aide financière incitative du MIDI	
		AVANT	APRÈS
TEMPS COMPLET	Accessibilité	Personnes ayant obtenu la résidence permanente, arrivées au Québec depuis 5 ans et moins	<ul style="list-style-type: none"> Personnes ayant obtenu la résidence permanente Les travailleurs et les étudiants étrangers temporaires ainsi que leur conjointe ou conjoint
	Allocation de participation	141 \$ par semaine	185 \$ par semaine
	Allocation de frais de garde	Maximum de 25 \$ par jour par enfant ou personne handicapée à charge	
TEMPS PARTIEL	Accessibilité	Personnes ayant obtenu la résidence permanente, arrivées au Québec depuis 5 ans et moins	<ul style="list-style-type: none"> Personnes ayant obtenu la résidence permanente Les travailleurs et les étudiants étrangers temporaires ainsi que leur conjointe ou conjoint
	Allocation de participation	Aucune	15 \$ par jour
	Allocation de frais de garde	7 \$ par jour par enfant ou personne handicapée à charge	9 \$ par jour par enfant ou personne handicapée à charge

En vigueur depuis le 1^{er} juillet 2019